



AMOEBA annonce une mise à jour du calendrier réglementaire aux Etats-Unis

Lyon, le 27 décembre 2016 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui que l'enregistrement du produit BIOMEBA pour une commercialisation sur le territoire des Etats-Unis est différé.

Le dossier de demande d'enregistrement déposé auprès de l'Agence de Protection de l'Environnement (Environmental Protection Agency ou EPA) a nécessité une étude complémentaire de la part d'AMOEBA, obligeant ainsi la société à redéposer le dossier. Cette étude finalisée aux conclusions positives viendra répondre à la demande de l'EPA. La durée d'instruction du dossier par l'EPA étant estimée à 18 mois, la société considère que le produit BIOMEBA pourrait être enregistré au cours du second semestre 2018.

Cette nouvelle demande permet néanmoins à la société d'élargir le champ des applications possibles du produit BIOMEBA aux Etats-Unis, dans l'irrigation de cultures et l'aquaculture non destinées à la consommation humaine ou animale, dont le marché est estimé à 200 millions d'euros s'ajoutant aux 510 millions d'euros pour le marché global des tours aéroréfrigérantes (TAR).

Enfin, la société étudie la faisabilité de facturer des prestations aux Etats-Unis dans un cadre de recherche et développement sur l'application TAR dès le second trimestre 2017, ce qui était initialement non prévu.

« Ce nouveau dépôt de dossier n'impacte pas la société dans la mesure où nous n'envisagions pas d'avoir de capacité de production industrielle sur le territoire nord-américain avant le début 2018 grâce aux unités de production canadiennes.» a déclaré **Fabrice PLASSON, Président du Directoire** d'AMOEBA.





A propos d'AMOEBA : AMOEBA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel et répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOEBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. AMOEBA poursuit ses démarches règlementaires en vue de l'obtention d'AMM provisoire pour l'ensemble des pays européens pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». Basée à Chassieu (France), AMOEBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

- (1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets
- (2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts:

Amoéba
Nathalie COMBROUSSE
Responsable Marketing Communication
04 81 09 18 15
nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr